

## EXTRAIT DU REGISTRE DE DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 21 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 Septembre à 10h34, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Gilles TURLAN, Maire.

Membres présents : Monsieur Gilles TURLAN – Le Maire, Madame Sonia DOMINGO, Monsieur Francis DUSSEL, Monsieur Clément HUBIN--ANDRIEU, Madame Béatrice LOPEZ, Monsieur Éric MONNAUX, Madame Françoise RABARY, Monsieur Jean-Paul RABARY, Monsieur Robert SOUBREVIE,

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Nathalie HUAU à Madame Sonia DOMINGO  
Monsieur Geoffrey CAPUS à Monsieur Gilles TURLAN  
Madame Martine SOULET-SOUPA à Madame Françoise RABARY

Excusés : Madame Estelle MORANT, Monsieur Michaël RODRIGUEZ, Monsieur Éric MALIE

Secrétaire de séance : Madame Sonia DOMINGO

Date de convocation : 17/09/2024

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 12

Quorum : 8

Rendu exécutoire :

Après transmission en Préfecture le :

Et publication/notification le :

### Délibération DE\_2024\_046 : Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet : Demande de fonds de concours pour l'aménagement d'un atelier de céramique

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'opération d'investissement portant sur les travaux d'aménagement d'un atelier de céramique avec une réserve sur la commune de Giroussens Rue du Pont St Salvi, propriétés de la commune peut bénéficier en sus de la DETR 2024 d'une aide de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet dans le cadre des fonds de concours.

Il rappelle le coût prévisionnel actualisé des travaux à savoir :

- Maçonnerie, Charpente et Toiture : 62 513.00 €
- Plâtrerie et isolation : 6 973.46 €
- Sol intérieur : 5 686.44 €
- Plomberie et sanitaire : 4 112.16 €
- Electricité : 6 154.00 €
- Menuiseries intérieures et extérieures : 5 091.23 €
- Peinture : 4 300.00 €

Soit un montant total : 94 830.29 € HT

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de solliciter cette aide pour le projet précité dont le plan de financement est le suivant :

<i>Financeurs</i>	<i>Sollicité</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Taux</i>
Etat – DETR 2024	Acquis	6 854 €	7.23 %
Agglomération - FDC	Sollicité	43 988.14 €	46.38 %
Autofinancement		43 988.15 €	46.39 %
<b>COUT TOTAL HT</b>		<b>94 830.29 €</b>	<b>100 %</b>

**Le Conseil Municipal ainsi informé, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'approuver le dossier de demande de subvention relatif aux travaux d'aménagement d'un atelier de céramique d'un montant de 94 830.29€ HT, ainsi que le plan de financement associé,
- de solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet, un fonds de concours d'un montant de 43 988.14€ afin de contribuer au financement du projet susvisé,
- d'habiliter Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait conforme  
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ans susdits.

Le Maire,  
Gilles TURLAN

La Secrétaire de séance,  
Sonia DOMINGO



A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, positioned to the right of the official seal.